

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 26 AOÛT 2009

Informations brèves**Affaires du Grand Conseil**

Lors de sa séance du mercredi 26 août 2009, le Conseil d'Etat adopté un rapport:

Projet de loi concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) a pour but de réglementer l'harmonisation des registres cantonaux et communaux des habitants. La LHR nécessite une révision complète de la loi cantonale sur le contrôle des habitants pour s'adapter aux exigences fédérales. Le Conseil d'Etat a ainsi adopté un rapport dans ce sens. Initiée par le Conseil fédéral en 2006 dans le cadre de la modernisation du recensement fédéral de la population, cette démarche vise à harmoniser les données issues de différents registres officiels de personnes aux niveaux fédéral, cantonal et communal. En outre, sur le plan statistique, le recensement fédéral de la population pourra être réalisé chaque année de façon simplifiée et optimale. La LHR formule les exigences à remplir par les différents acteurs s'agissant des caractères et des identifications qui doivent figurer dans ces registres. Elle prévoit notamment l'instauration entre les services communaux et cantonaux d'un échange électronique des données relatives aux annonces et aux mutations, lors d'arrivées et de départs d'habitants.

Contact : Marc-Olivier Perrudet, chef de l'Office cantonal de la population, tél. 032 889 64 18.

Affaires cantonales**Conseil des Etats : élection de Didier Berberat validée – Conseil national : Jacques-André Maire proclamé élu**

Aucune réclamation n'étant parvenue à la chancellerie d'Etat dans le délai imparti suite à la publication de l'arrêté du 12 août 2009 déclarant élu tacitement M. Didier Berberat au Conseil des Etats, le Conseil d'Etat a donc validé son élection. En parallèle, M. Didier Berberat a informé la présidence du Conseil national de sa démission, qui sera effective au 21 septembre 2009. Le siège vacant de conseiller national revient ainsi à M. Jacques-André Maire, premier suppléant de la liste No 33B Parti socialiste neuchâtelois-Hommes. Domicilié aux Ponts-de-Martel, âgé de 52 ans, M. Jacques-André Maire avait en effet obtenu 6.412 voix lors de l'élection au Conseil national du 21 octobre 2007, arrivant ainsi en deuxième position derrière M. Didier Berberat. Le Conseil d'Etat a ainsi adopté un arrêté proclamant M. Jacques-André Maire élu conseiller national. Selon les informations transmises par les services du Parlement fédéral, M. Berberat et M. Maire devraient être assermentés le 21 septembre 2009.

Contact : Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Primes LAMal 2010 : courrier du Conseil d'Etat au conseiller fédéral Pascal Couchepin

Dans le cadre de la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie obligatoire 2010, le Conseil d'Etat a fait part de son inquiétude et de ses doléances face au taux d'augmentation de 3 à 4% (prime moyenne catégorie Adultes) préannoncé par les assureurs pour le canton de Neuchâtel. Dans son analyse, le gouvernement cantonal estime notamment que les coûts à la charge de l'assurance-maladie obligatoire des soins ne devraient pas augmenter pour l'année 2010 dans le canton. Par ailleurs, il note que les réserves des assureurs pour le canton de Neuchâtel devraient passer de 24,5% en 2008 à 25,4% des primes en 2009, soit bien au-dessus des exigences légales (de 11.3%). Malgré cette augmentation des réserves des caisses, les assureurs annonçaient, pour l'année 2009 déjà, une augmentation de la prime moyenne adulte de 1,5%. Il faut bien admettre que cette augmentation était trop importante par rapport au besoin. Pour l'année 2010, selon les estimations en sa possession, le Conseil d'Etat constate que le taux de réserve ne devrait pas subir de modification par rapport à l'année 2009. Considérant ces indicateurs relatifs à l'évolution des coûts et à l'état des réserves des assureurs, le gouvernement cantonal considère qu'il n'existe aucune justification à une hausse des primes d'assurance-maladie dans le canton de Neuchâtel pour l'année 2010.

Le Conseil d'Etat a donc écrit au conseiller fédéral Pascal Couchepin pour l'informer de cette analyse et lui communiquer les données chiffrées en sa possession. Il entend lui faire part de son opposition catégorique à toute augmentation de primes 2010. Il n'acceptera en particulier aucune augmentation de primes qui servirait essentiellement à lisser les primes perçues au niveau national ou encore à combler des réserves pour certains cantons en dessous du minimum légal.

La conseillère d'Etat Gisèle Ory, cheffe du DSAS, accompagnée de M. Manuel Barbaz, chef de l'Office de l'assurance-maladie, tiendra un point de presse ce jeudi 27 août 2009 à 10h00 au Service de l'action sociale, salle de conférence (3^e étage), Espace de l'Europe 2, à Neuchâtel (en face de la gare).

Pour complément d'information:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 27 août 2009